

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA MAYENNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

626 dossiers ont été déposés en 2021 pour la Mayenne contre 503 en 2020 et 715 en 2019, soit une augmentation de 24.50 % par rapport à 2020 mais en baisse de 12.40 % par rapport à 2019. En comparaison avec la Mayenne, la région est en augmentation pour 2021 mais moins importante (+ 7.50 %) contre une baisse plus accentuée par rapport à 2019 (-20 %). Cette augmentation par rapport à 2020 est également constatée au plan national (+ 11.20 %) et d'une baisse par rapport à 2019 (-15.50 %).

La proportion des redépôts en Mayenne pour 2021 est de 49.80 % (45.60 % en 2020 et 48.80 % en 2019) redevient légèrement supérieure à la région qui enregistre un taux de redépôt pour 2021 de 48.80 % (46.60 % en 2020 et 47.80 % en 2019) et reste toujours supérieure aux données nationales dont le taux est de 43.40 % (44.30 % pour 2020 et 44 % pour 2019)

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables en Mayenne se stabilise par rapport à l'année dernière avec un taux à 91.53 % pour 2021, contre 91.40 % des dossiers déposés en 2020. La région est par contre en baisse avec un taux de recevabilité à 87.50 % en 2021 contre 90.93 % en 2020. Le résultat national est supérieur à la Mayenne avec un taux de recevabilité à 92.73 % pour 2021 mais en baisse par rapport à 2020 dont le taux était de 95.98 %

Le nombre de dossiers irrecevables en Mayenne en 2021 est de 2 % des dossiers déposés contre 1.20 % en 2020. Malgré cette hausse de 1% le résultat de la Mayenne se situe nettement au-dessus du chiffre régional soit 6 % et du chiffre national à 4.50 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs pour la Mayenne est de 9.0 % en 2021 contre 13.30 % en 2020 et 10.30 % en 2019.

La proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel pour la Mayenne est de 41.10 % en 2021 contre 38.0 % en 2020 et 36.70 % en 2019.

La proportion de mesures imposées suite RP SANS LJ pour la Mayenne est de 36.90 % en 2021 contre 40.20 % en 2020 et 39.70 % en 2019. Pour RP AVEC LJ 0 % en 2021 et 2020, 0.40 % en 2019.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes en Mayenne est de 74.10 % en 2021 contre 79.50 % en 2020 et 74.10 % en 2019. Pour la région de 71.80 % en 2021 contre 74.60 % en 2020 et 75.70 % en 2019. Au plan national de 76.10 % en 2021 contre 77.30 % en 2020 et 77.60 % en 2019.

La proportion de mesures imposées d'attente sans effacement pour la Mayenne est de 8.70 % en 2021 contre 5.30 % en 2020 et 7.60 % en 2019. Pour la région : de 8.70 % en 2021 contre 6.90 % en 2020 et 6.50 % en 2019. Sur le plan national : de 8.30 % en 2021 contre 7.70 % en 2020 et 7.10 % en 2019.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Fonctionnement des échanges entre le Tribunal judiciaire et le Secrétariat de la Banque de France.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Dans la continuité de l'année dernière. L'échange d'informations fonctionne très bien (tableau) et si besoin, selon les dossiers, un échange téléphonique.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8 réunions Pour 58 travailleurs sociaux et assimilés rassemblés	Procédure du surendettement, inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 réunion	Participation à un RDV UDAF
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5 réunions 21 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Avec l'association les 2 rives, l'AMAV 53 et avec Espace France Services – Thèmes abordés : surendettement, inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion avec un bailleur social du département
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	1 action pour 18 étudiants en DE CESF au Lycée Réaumur

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur nos pratiques respectives et partager des informations statistiques sur l'activité de la Commission de surendettement de la Mayenne. Cette réunion a permis renforcer la fréquence et la qualité de nos échanges réguliers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

13 stages pratiques ont été organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 79 travailleurs sociaux. Depuis octobre 2021, réalisation de webinaires régionaux mensuels à destination de la sphère sociale pour l'ensemble des départements de la région.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- * Les accompagnements demandés par la commission ne sont pas toujours mis en place.

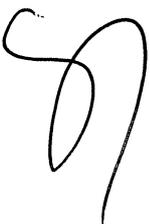
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- * Augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires.
- * Difficultés liées pour sortir d'une indivision en présence d'un bien immobilier.

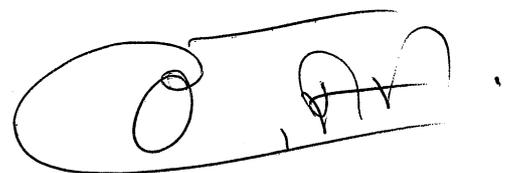
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Fait à LAVAL, le 17 février 2022

Le président de la commission
M. Serge MILON
Directeur DDETSPP



Le secrétaire de la commission
M. Jean-Marc OLTRA
Directeur Départemental de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	715	503	626	24,5%	-12,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,8%	45,6%	49,8%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,4%	14,5%	7,7%		
Dossiers décidés recevables par la commission	661	457	573	25,4%	-13,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,7%	12,5%	10,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	42	6	14	133,3%	-66,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,3%	50,0%	50,0%		
Dossiers orientés par la commission	667	460	575	25,0%	-13,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,9%	42,0%	44,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,2%	43,5%	43,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,0%	0,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,4%	56,5%	56,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	738	550	688	25,1%	-6,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,2%	7,5%	10,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,7%	1,1%	2,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,7%	40,2%	36,9%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,3%	13,3%	9,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,9%	6,5%	4,8%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,4%	6,7%	4,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,7%	38,0%	41,1%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,1%	32,7%	32,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,4%	18,4%	16,0%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,6%	5,3%	8,7%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,1%	79,5%	74,1%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	2	1		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	3	2		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,0%	6,0%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36,9%	35,2%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	9,0%	8,2%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,1%	41,7%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,1%	71,8%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de la Mayenne	Dettes financières	14 478	437	1 762	73,5%	76,3%	12 079	3,0
	dont dettes immobilières	6 884	83	160	35,0%	14,5%	77 177	2,0
	dont dettes à la consommation	7 253	384	1 301	36,8%	67,0%	10 685	3,0
	dont autres dettes financières	341	242	301	1,7%	42,2%	682	1,0
	Dettes de charges courantes	3 029	474	2 103	15,4%	82,7%	3 713	4,0
	Autres dettes	2 184	368	894	11,1%	64,2%	1 529	2,0
	Endettement global	19 691	573	4 759	100,0%	100,0%	15 490	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION PAYS DE LA LOIRE	Dettes financières	142 331	4 039	17 590	73,4%	79,7%	12 614	3,0
	dont dettes immobilières	67 021	736	1 366	34,6%	14,5%	78 020	2,0
	dont dettes à la consommation	72 035	3 494	13 435	37,2%	68,9%	11 035	3,0
	dont autres dettes financières	3 275	2 261	2 789	1,7%	44,6%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	25 604	4 035	16 715	13,2%	79,6%	3 529	3,0
	Autres dettes	25 866	2 982	6 661	13,3%	58,8%	1 789	2,0
	Endettement global	193 800	5 070	40 966	100,0%	100,0%	16 089	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0